



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-589

Déposé le : 27.09.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois.***

Titre de l'interpellation

La LAT évite le mitage du territoire, pas celui de l'économie

Texte déposé

Les conséquences de la LAT sur l'aménagement du territoire sont connues et diversement appréciées des uns ou des autres.

Les règles imposées par la LAT affectent malheureusement indirectement d'autres domaines, plus directement liés à la prospérité même de notre canton/pays. Les retombées économiques des refus de permis de construire commencent à très sensiblement se faire sentir, allant jusqu'à mettre en danger l'existence même de nombreuses entreprises du domaine de la construction.

De nombreux bureaux d'architectes et d'ingénieurs connaissent, aujourd'hui déjà, d'importantes difficultés économiques, les projets sur lesquels ils travaillent se trouvant gelés, les communes, étant dans l'impossibilité de délivrer les permis de construire, faute de zones appropriées ou de possibilités de dézonage.

Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que du fait même de la structure de fonctionnement des métiers de la construction, le manque de projets arrivant à terme aujourd'hui affectera les entreprises du gros œuvre demain et celles du second œuvre après-demain.

Cela aura inévitablement une influence sur la rentabilité des entreprises et sur l'emploi et par voie de conséquence sur les rentrées fiscales et les dépenses sociales.

Il est important d'enrayer cette spirale.

Aussi, je demande au Conseil d'Etat :

- 1) S'il est conscient de cette situation de fait et quelle appréciation il en fait ?
- 2) S'il en a déjà mesuré les conséquences potentielles et quelles sont les conclusions qu'il en tire ?
- 3) Et quelles sont les solutions qu'il compte apporter pour éviter qu'un pan important de notre économie ne souffre de règles qui, à l'origine, lui étaient fort étrangère.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Gérard Mojon

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch